

NOTIONS DE BASE EN ANALYSE GRAMMATICALE

I. Qu'est-ce qu'une grammaire ?

Décrire une langue, c'est en décrire le système, c'est-à-dire étudier la forme et l'organisation des règles qui constituent, avec les mots, la structure de la langue.

Quand on analyse ainsi la structure du français, on établit la grammaire du français. Un ouvrage consacré au système grammatical d'une langue s'appelle également une grammaire.

Pour faire cette grammaire, il faut analyser ce que disent les Français, leurs énoncés (= phrases), afin de dégager les règles générales communes à tous ceux qui parlent français. La grammaire, en tant que discipline linguistique, peut avoir pour objet les règles grammaticales valables pour un état de langue donné : elle est dite alors grammaire descriptive.

II. De quoi est composée la linguistique ?

La linguistique est une science qui a pour objet, selon Ferdinand de Saussure, « la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ». La linguistique générale étudie les conditions générales de fonctionnement et d'évolution des langues. La linguistique appliquée peut être définie comme l'ensemble des recherches qui utilisent les démarches de la linguistique proprement dite pour aborder certains problèmes de la vie courante et professionnelle ; les applications de la linguistique aux recherches pédagogiques (didactique de langues et de cultures) constituent un domaine essentiel de la linguistique appliquée. (Font également partie de cette branche de la linguistique la sociolinguistique et l'ethnolinguistique.) La linguistique romane étudie les langues romanes issues du latin populaire (*le catalan, l'espagnol, le français, l'italien, le portugais, le provençal ou l'occitan, le rhéto-roman, le roumain et le sarde*). Un romaniste est un philologue et linguiste qui étudie les langues romanes. *

Un énoncé peut être analysé de plusieurs manières et selon divers points de vue en linguistique. Soit, par exemple, l'énoncé : *L'électricien répare le poste*.

On peut constater qu'il est fait d'un certain nombre d'éléments ou mots qui ont un sens dans cet énoncé. Par ailleurs, si on remplace *poste* par *appareil*, on constate que la phrase a à peu près le même sens ; il y a donc une relation entre *poste* et *appareil*.

Si l'on étudie les mots et les relations qu'ils ont entre eux, on étudie le lexique. L'étude scientifique du lexique et des structures du lexique (du vocabulaire) d'une langue - pratiquement celle des mots et de leurs oppositions - s'appelle **lexicologie**. La technique de confection, l'art de rédaction des dictionnaires et l'analyse linguistique de cette technique s'appelle **lexicographie**. Elle consiste également dans le recensement et l'étude analytique des mots d'une langue considérés dans leurs formes et leurs significations. *

La **phraséologie** est la description et l'analyse des locutions, des unités phraséologiques. Le dictionnaire phraséologique ou de locutions s'assigne pour objet le recensement et la présentation des expressions figées spécifiques à une langue. Les locutions, ces unités fonctionnelles au-delà du mot, sont également appelées par les différents spécialistes unités phraséologiques, expressions idiomatiques / figurées / figées, idiotismes¹, dénominations qui correspondent toutes au terme hongrois « *szólas* ». Du point de vue sémantique, il est à remarquer que - a) la locution est un signe global, en général plus petit que la phrase ; - b) elle se caractérise par une stabilité formelle, ce sont les expressions toutes faites ('állandósult szókapcsolatok') ; - c) très souvent, le sens global de la locution ne peut pas être dérivé, c'est-à-dire compris à partir de la signification des éléments constituant la locution ; - d) dans de nombreux cas, l'interprétation de la locution au sens concret est impossible parce qu'elle possède une signification en bloc, c'est une unité de sens ('idiomatikus kifejezés, képes kifejezés'). Voici quelques exemples pour ce qui vient d'être énoncé plus haut : 1.) « *être à poil* » fam. = être nu, -e ('*anyaszült meztelenül*') ; 2.) « *se mettre à poil* » fam. = se déshabiller ('*bedobja a sztriptízt*') ; 3.) « *casser les pieds à qn. fam.* » / « *tu me casse les pieds !* » = l'ennuyer, le gêner ('*vkinek az agyára / idegeire megy*') ; 4.) « *il a pris la mouche* » = il s'est brusquement mis en colère ('*felkapta a vizet*') / 'felment (benne) a pumpa') ; 5.) « *il s'est levé du pied gauche* » = il est de mauvaise humeur ('*bal lábbal kelt fel*'), etc. Comme ces exemples le montrent clairement, il est impossible de comprendre le sens global des locutions de type « *prendre la mouche* » à partir des significations des mots « *prendre* » et « *mouche* ». *

Les éléments du lexique ont une certaine constitution phonique. L'étude de l'aspect phonique de la langue est la tâche de la phonétique et de la phonologie. La phonétique est une branche de la linguistique qui étudie les sons / les phonèmes et le fonctionnement de l'appareil phonateur de l'homme, analyse ses capacités articulatoires et les particularités des sons émis au moyen d'appareils acoustiques. La phonologie étudie les phonèmes non en eux-mêmes

¹ Dans le cas du français, on parle de gallicismes.

mais quant à leur fonction dans la langue. Les suites de phonèmes suivantes sont des exemples pour l'opposition phonologique : jeune [joen] ↔ (il) jeune [jøn] ; dehors [dɔ̃ɔR] ↔ (il) dort [dɔ̃R]

*
Le sens des mots et le sens des énoncés qui résulte de l'emploi des mots font l'objet de la sémantique qui constitue donc l'étude du langage du point de vue du sens. Elle étudie les relations du signifiant (signe linguistique manifesté par une suite de phonèmes qui forment les mots) au signifié (sens des mots), les changements de sens, la synonymie (formidable, excellent, remarquable), l'antonymie (beau ↔ laid), la polysémie (correspondance, fer, raison), l'homonymie (le livre ↔ la livre, vert ↔ verre), etc.

*
Pour que l'énoncé qui contient ces mots ait un sens, il faut qu'ils aient une certaine fonction les uns par rapport aux autres. Leur ordre dans l'énoncé correspond à une certaine construction propre au français. Ainsi, dans l'exemple précédent, on ne peut pas intervertir *électricien* et *poste*, car l'énoncé obtenu n'aurait pas de sens : * *Le poste répare l'électricien*. (En analyse grammaticale, on fait précéder d'un astérisque toute phrase agrammaticale, c'est-à-dire toute phrase qui n'est pas française.) Le rapport qui relie un élément de la phrase aux autres éléments peut être défini comme la fonction syntaxique de cet élément. Les fonctions peuvent être considérées comme autant de « places » ou de « cadres » prévus pour l'organisation de la phrase : pour que la phrase ait un sens, il faut que ses « cadres » soient remplis et disposés correctement.

La syntaxe constitue une partie de la grammaire qui décrit les règles par lesquelles les mots se combinent en phrase. Dans ce qui suit, nous allons donner une définition approfondie de la syntaxe : 1. / étude des relations entre les mots et groupes de mots (parties du discours, syntagmes) ; 2. / étude des règles qui président à l'ordre des mots et à la construction des phrases, ainsi qu'aux diverses constructions (par exemple : constructions verbales) ; 3. / ensemble des règles relatives aux fonctions (étude descriptive des relations existantes entre les mots et les fonctions qui leur sont attachées) ; 4. / analyse des formes de phrases d'une langue. La syntaxe traite donc des fonctions et elle se distingue traditionnellement de la morphologie.

*
On peut réaliser des énoncés différents en modifiant la forme des mots. Ainsi : *Les électriciens répareront les postes* ; *L'électricienne réparerait un poste*. On peut donc constater que l'étude des diverses formes que peuvent prendre les mots (singulier, pluriel, masculin, féminin, conjugaison / flexion, temps verbaux, mots dérivés et mots composés) constitue la morphologie. Elle peut donc être définie comme l'étude linguistique des formes ou des parties du discours, de leurs flexions et de la formation des mots (c'est-à-dire des variations de forme qu'ils subissent dans la phrase) ou de la dérivation. On parle souvent de morphosyntaxe qui est l'ensemble des champs d'investigation de la syntaxe et de la morphologie. Nous allons considérer ce terme d'origine grecque et de sonorité quelque peu désagréable comme synonyme de la grammaire descriptive.

*
L'étymologie est une discipline qui a pour fonction d'expliquer l'évolution des mots en remontant aussi loin que possible dans le passé. Elle est la science de la filiation des mots qui reconstitue l'ascendance du mot en remontant de l'état actuel à l'état le plus anciennement accessible.

Le mot « *manuscrit* » vient du latin « *manus* » ('main') et « *scribere* » ('écrire'). Expressions utiles à retenir à ce propos : 1.) « *etimos* » veut dire en grec 'vrai' ; 2.) on peut rechercher / donner l'étymologie d'un mot ; 3.) un mot peut avoir une étymologie latine / grecque, etc. ; 4.) l'étymologie d'un mot peut être incertaine / obscure / inconnue ; 5.) le mot d'origine dont dérive le mot actuel s'appelle en linguistique « *étymon* ».

III. La phrase

1. Types de phrases

Les énoncés sont formés de phrases. Les phrases sont des suites de mots ordonnées d'une certaine manière, qui entretiennent entre eux des rapports / des relations, c'est-à-dire qui répondent à certaines règles de grammaire.

Les phrases peuvent être classées suivant plusieurs points de vue. Quant à – a) l'attitude du locuteur dans le processus de la communication ; – b) relativement à l'état affectif du locuteur, on distingue des phrases – a) *déclaratives*, *interrogatives*, *impératives* ; – b) *exclamatives* et *neutres*. Une phrase peut être affirmative ou négative, active ou passive. (cf. EXEMPLIER)

2. Formes de phrases

Du point de vue de la structure, il faut distinguer entre phrase simple et phrase complexe.

- Une phrase simple qui n'entre pas dans une phrase complexe est une proposition indépendante. (Thierry a reçu une lettre. Il ne l'a pas lue.)
- Une phrase complexe se compose de deux ou de plusieurs propositions. (A. / Proposition-1 : Thierry a reçu une lettre - Proposition-2 : qu'il n'a pas lue. ; B. / Proposition-1 : Dominique a reçu une lettre - Proposition-2 : mais il ne l'a pas lue.)
- Entre deux propositions d'une phrase complexe, il peut y avoir :

a) un rapport hiérarchique (rapport de supériorité et d'infériorité) ;

b) un rapport non hiérarchique, appelés respectivement **subordination** et **coordination**.

- Deux propositions coordonnées se placent au même niveau de l'organisation grammaticale de la phrase.

- La subordination est un rapport entre une **proposition principale** et une **proposition subordonnée**. Subordination et coordination se caractérisent par des **conjonctions** et **locutions conjonctives** spécifiques. (Conjonctions et loc. conj. de subordination : *que, si, quand, lorsque, parce que, puisque, afin que, bien que, etc.* — Conjonction et loc. conj. de coordination : *mais, ou, et, donc, or, ni, car, etc.*)

- Lorsque la conjonction manque et que le rapport n'est indiqué que par l'intonation, on parle de **juxtaposition**. (cf. EXEMPLIER)

IV. Fonctions syntaxiques

1. **Le sujet** est un mot ou groupe de mots désignant l'être ou l'objet dont on dit :

- ce qu'il fait ou subit (Ex : *Le chien aboie. Cet arbre sera abattu.*)

- ce qu'il est ou qui il est (Ex : *L'or est un métal. Pierre sera notre professeur.*)

- dans quel état il est (Ex : *L'éléphant est grand. L'ours est malade.*)

2. Le **prédicat** exprime :

- l'action faite ou subie par le sujet (Ex : *Le chien aboie. Cet arbre sera coupé.*)

- l'existence ou l'état du sujet (Ex : *Ce mur penche. La neige tombe.*)

- l'attribution d'une qualité ou d'une manière d'être au sujet (Ex : *La souris est petite. Cet homme paraît honnête.*) Le plus souvent le prédicat s'identifie à un verbe. Mais il peut se composer d'un verbe et d'un élément nominal : nom, adjectif et pronom (Ex : *Les pommes sont mûres. Mon amie devient institutrice. Elle est restée belle. Ceci n'est pas un conte.*)

Dans la phrase française, les deux fonctions fondamentales sont celles du sujet et du prédicat auxquels peuvent se joindre des compléments. Le verbe peut avoir 3 espèces de compléments : complément d'objet direct / indirect / circonstanciel.

3. **Le complément d'objet direct** est un mot ou un groupe de mots qui se joint au verbe sans préposition pour en compléter le sens. Il désigne la personne ou la chose à laquelle aboutit l'action du sujet. (Ex : *Je lis un roman. L'animateur anime l'émission. Chantal donne des leçons de piano. Je connais cet informaticien. Je le connais. Prenez ceci.*)

4. **Le complément d'objet indirect** est un mot ou un groupe de mots qui se joint au verbe par une préposition, c'est-à-dire indirectement, pour en compléter le sens. (Ex : *Nous obéissons à nos parents. L'alcool est dangereux pour la santé. Quelques verres de bordeaux ne nuit pas à votre santé. On pardonne au coupable. Il doute de tout et de tous.*)

5. **Le complément circonstanciel** est le mot ou le groupe de mots qui complète l'idée du verbe en indiquant quelque précision : but, cause, temps, lieu, manière, etc. (Ex : *L'étudiante se leve très tôt le matin. Elle va à Fehérvár. Elle part avec ses manuels. Elle va travailler avec assiduité dans cette École Supérieure. Dans deux ans, elle aura son diplôme. Elle va enseigner toute sa vie dans les écoles de Hongrie.*)

On peut parler encore :

- de **complément (déterminatif) du nom** qui est le plus souvent un nom qui se construit généralement avec une préposition DE (le cas le plus fréquent), À, CONTRE, PAR, POUR, SANS, etc. pour limiter ou restreindre le sens du nom. (Ex : *Bruxelles est la capitale de la Belgique. L'amour de la patrie. Une table à ouvrage. Un canon contre avions. Un mot pour rire. Une histoire sans paroles.*) ;

- de **complément de l'adjectif** qui est un mot ou un groupe de mots qui se joint à cet adjectif pour en préciser le sens. (Ex : *Marc est sûr du succès. Cette Bible est antérieure à 1789. Les étudiants désireux de réussir l'examen, devront travailler dur.*) ;

- de **complément d'agent** (du verbe passif) qui désigne l'être ou la chose par qui est faite l'action que subit le sujet. Il désigne donc l'être qui agit. Ce complément d'agent est introduit par une des prépositions PAR qui porte sur le processus ou DE qui exprime / décrit un état. (Ex : *L'accusé est interrogé par le juge. Jacques est craint de ses ennemis.*)

6.a. **L'attribut du sujet** est le mot ou groupe de mots qui exprime la qualité, la nature, l'état qu'on attribue au sujet par l'intermédiaire d'un verbe. (Ex : *L'éléphant est grand. Ce cours est ennuyeux. Dorothee est sympathique. Le temps devient sombre. Laurent paraît honnête.*) Le verbe qui relie l'attribut au sujet s'appelle un **verbe copule** ou une **copule**. Cette appellation signifie littéralement « verbe-lien ».

Les verbes copules, unissant l'attribut au sujet sont :

- être (L'homme est mortel. La musique est un art.) ;

- des verbes d'état : *devenir, rester, paraître, sembler, se montrer, s'appeler - être appelé, être élu, etc.*

6.b. **L'attribut de l'objet** (du compl. d'objet) est le mot ou groupe de mots exprimant la qualité, la nature, l'état qu'on attribue à ce complément d'objet par l'intermédiaire de certains verbes d'action. (Ex : *On a nommé mon ami directeur. On dit ce chef sévère. On retrouva l'enfant sain et saif. On prend cet homme pour un étranger.*)

Les verbes unissant l'attribut au complément d'objet sont des verbes d'action : *nommer, élire, prendre pour, etc*

7. L'épithète est un adjectif qualificatif qui se joint étroitement à un nom et qui exprime, sans l'intermédiaire d'un verbe, une qualité de l'être ou de l'objet nommé. (Ex : *un homme juste, une maison gigantesque, un petit problème, un grave incident, une haute montagne.*)

V. Les constituants d'une phrase : le groupe nominal / verbal / prépositionnel

Dans une phrase, une fonction est représentée par un mot ou, plus souvent, par un groupe de mots. Un tel groupe peut s'appeler en linguistique *syntagme*. Le groupe a pour centre un mot qui appartient à une certaine partie du discours / à une classe de mots qui est une catégorie grammaticale (ce sont des termes synonymes en grammaire française). Cette appartenance détermine la constitution du groupe.

Dans une phrase comme *Mon ami va à son bureau*, on peut déterminer deux constituants : un groupe nominal (*mon ami*) et un groupe verbal (*va à son bureau*). Sur le plan de la syntaxe, et non plus au niveau des parties du discours, « *mon ami* » est le sujet de la phrase, et « *va à son bureau* » est le prédicat de la phrase. Le sujet et le prédicat sont des fonctions.

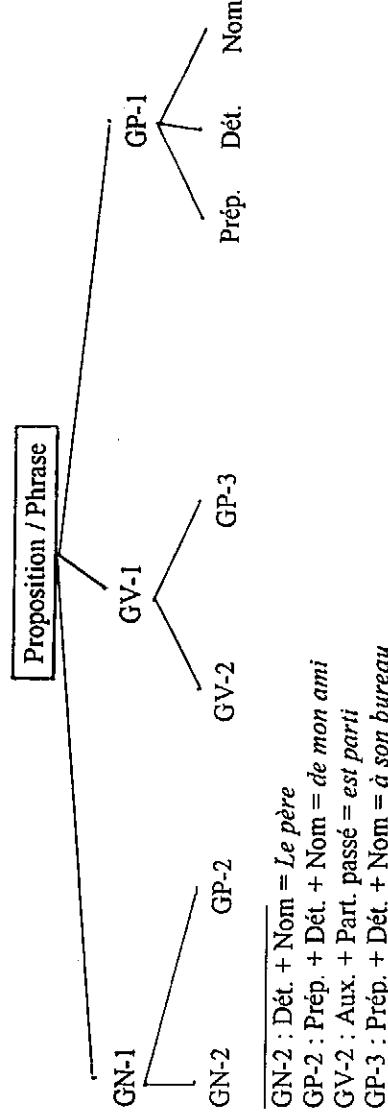
Dans la phrase – a) *Le père de mon ami*, – b) *est parti à son bureau*, – c) *avec un collègue*, on a trois constituants. Le groupe nominal (*Le père de mon ami*) est le sujet, le groupe verbal (*est parti à son bureau*) est le prédicat et le groupe prépositionnel (*avec un ami*) est un complément.

Dans cet exemple le groupe nominal sujet a pour constituant un autre groupe nominal, qui est lié au constituant central (*Le père*) à l'aide d'une préposition. On dit qu'il forme un groupe prépositionnel (*de + mon ami*).

À l'intérieur du groupe verbal on trouve un verbe au temps composé (*est parti*) et un autre groupe nominal qui est lié au verbe au moyen d'une préposition, c'est un autre groupe prépositionnel (*à son bureau*).

On peut représenter la structure de la phrase sous la forme d'un arbre :

GN-1 = *Le père* | *de mon ami* || GV-1 = *est parti* | *à son bureau* || GP-1 = *avec un collègue*.



GN-2 : Dét. + Nom = *Le père*

GP-2 : Prép. + Dét. + Nom = *de mon ami*

GV-2 : Aux. + Part. passé = *est parti*

GP-3 : Prép. + Dét. + Nom = *à son bureau*

Un groupe nominal peut avoir des fonctions différentes. Il peut être sujet (*mon père*) ou objet (*la lecture*) dans la phrase : *Mon père aime la lecture*.

VI. Parties du discours ou classes de mots

Elles servent à remplir les différentes fonctions dans la phrase française. On en distingue neuf classes, elles sont les suivantes :

1. le nom / le substantif. Pour analyser le nom, on en indique – a) la nature (nom commun - nom propre), – b) le genre.

2. le déterminant (on parle également d'adjectif déterminatif)

a) article défini (le, la, l', les) / indéfini (un, une, des) / partitif (du, de la, de l', des) ;

Remarques : « l' » est un *article élitidé* ; « du (de + le), des (de + les), au (à + le), aux (à + les) » sont des *articles contractés* ;

b) déterminant possessif (mon, ton, son, etc.) / démonstratif (ce, cet, cette, ces) / interrogatif (de quelle couleur est ... quelle surprise !, etc) / indéfini (certain, tel, différent, divers, tout, toute, etc.)

c) déterminant numéral : numéraux cardinaux (un, deux, trois), numéraux ordinaux (premier, second, troisième), et fractions (un demi, un tiers, un quart, deux cinquième, trois dixième).

3. l'adjectif (qualificatif) exprime la qualité de l'être ou de l'objet désigné.

4. le pronom s'emploie pour se substituer à un autre terme déjà utilisé dans le discours

- personnel (atones : je, tu, il, elle ; toniques : moi, toi, lui, elle ; réfléchis : se, soi) ;

- possessif (le mien, le tien. la nôtre, etc.) ;

- démonstratif (celui, celle, celui-ci, ceux-là, etc.) ;

- interrogatif (qui ?, que ?, quoi ?, lequel des deux ?, etc.) ;

- relatif (qui, que, dont, où, lequel, laquelle, etc.) ;
- indéfini (aucun, chacun, personne, rien, tout, certains, plusieurs, nul, l'un, l'autre, l'un et l'autre, etc.) ;
- adverbial (en, y).

5. le verbe. Pour analyser le verbe, on en indique la nature :

- un verbe copule
- un verbe transitif = un verbe qui peut être muni d'un complément d'objet (v.transitif direct : boire, lire ; v.transitif indirect : obéir (à qn), parler (à qn) ;
- un verbe intransitif = un verbe qui ne peut pas admettre un complément d'objet (Ex : aller, arriver, mourir, naître, partir, venir, voyager) ;
- un verbe pronominal qui se construit par le pronom réfléchi SE à l'infinitif et à la 3ème personne ;
- un verbe impersonnel qui est à la 3ème personne du singulier. Il est précédé du pronom personnel IL. (Ex : il pleut, il faut, il arrive que, il semble.)

6. l'adverbe :

- de manière (Ex : bien, debout, joyeusement, longuement, mal, mieux, vite) ;
- de temps (Ex : bientôt, déjà, demain, désormais, encore, ensuite, hier, jamais, longtemps, maintenant, parfois, tantôt) ;
- de lieu (Ex : ailleurs, arrière, contre, dedans, dehors, derrière, dessous, dessus, ici, là, partout) ;
- de quantité (Ex : assez, autant, beaucoup, combien, moins, peu, plus, tant, trop) ;
- d'interrogation (Ex : combien, comment, où, quand, pourquoi).

7. la préposition (Ex : à, chez, de, devant, entre, malgré, parmi, pendant, sans, vers, etc.) et la locution prépositive (à cause de, afin de, autour de, en dehors de, grâce à, près de, quant à, etc) unissent un complément à un mot.

8. la conjonction et la locution conjonctive unissent :

- deux propositions coordonnées (conjonctions de coordination : mais, ou, et, donc, or, ni, car) ;
- une proposition subordonnée à une proposition principale (conjonctions de subordination : afin que, au cas où, avant que, bien que, comme, lorsque, parce que, puisque, quand, si) ;

9. l'interjection exprime un sentiment, un état de pensée, un avertissement, un ordre, un appel . Elles sont en général brèves et suivies, dans l'écriture, du point d'exclamation. (Aïe ! Allô ! Allons ! Bravo ! Chouette ! Chut ! Holà ! Merde ! Mince / Zut !)

Les éléments appartenant à une même classe présentent le même type de comportement du point de vue formel.

- 1.) Les adverbes (*bien, mal, ainsi*), les prépositions (*de, sur, dans*), les conjonctions (*mais, donc, afin que*) et les interjections (*mince !, chapeau !*) sont **invariables**, ils ne présentent pas de variations formelles.
- 2.) Les noms, les déterminants, les adjectifs, les pronoms et les verbes sont **variables** ; en les utilisant, le locuteur choisit leur forme suivant certaines catégories grammaticales qui caractérisent la classe en question.

Remarques:

- a). *animal* et *animaux* sont les formes d'un même nom, différentes par le nombre.
- b). *principal* et *principaux / principales* correspondent au même adjectif, mais ils varient en genre et en nombre.
- c). *allez* et *il ira* sont les formes d'un même verbe qui diffèrent par le temps (présent ↔ futur), le nombre (singulier ↔ pluriel), la personne (deuxième ↔ troisième personne) et le mode (indicatif ↔ impératif). L'étude des variations formelles relève de la morphologie.